# CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016
## La séance est ouverte à 18h 10.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Étaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Dominique GASCON, Valérie LOZES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, Christine ROMAN, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**Était absente, et excusée** : Florence FERNANDES,

**Secrétaire de séance**: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**Point sur la vente du terrain de la ZAC** :
Prix de vente 43 000 €. Actuellement, il y a deux acquéreurs potentiels, le premier, présenté par l'agence Guy Hocquet
pour une activité de froid, le second pour la création de trois box destinés à la location pour des artisans.
Il est demandé au conseil municipal de prioriser les deux demandes, après concertation, la priorité 1 est accordée à la demande présentée par l'agence Guy Hocquet. En position 2 l'autre demande.
Le conseil municipal valide cette décision à l' unanimité et autorise Madame le Maire à signer les actes.

**Minute de silence** :
Une minute de silence est observée à la mémoire de Nathalie Bardeau, décédée récemment, employée communale bien connue des familles d'enfants qui fréquentent l'école.

**Travaux sur les bâtiments** :
Il faut financer sur notre trésorerie l'augmentation importante de l'assurance du personnel et le paiement du capital-décès. Les travaux prévus pour l'école seront réalisés cet été et le financement sera assuré par la somme prévue initialement pour les travaux de la salle des fêtes. Pour être en conformité avec la réglementation sur la sécurité incendie, une porte sera changée pour l'accessibilité aux handicapés.
Les travaux de mise à niveau de la salle des archives sont maintenus.
Les projets concernant la salle des fêtes seront réalisés en partie cette année. Accepté à l'unanimité.

**Regroupement de la cantine de Lansac avec Tauriac** :
Après vérification sur la faisabilité, réglementaire et, administrative, il a été décidé que les repas de la cantine de Lansac seront préparés à Tauriac et transportés dans les règles d'hygiène jusqu'au lieu de restauration. Ainsi, l'ensemble des enfants mangera la même chose et au même prix ! Le tarif d'un repas passe de 2,05 € à 2,10 €,
Une convention de mutualisation du matériel et du personnel du service de cantine est en cours de validation. D'autre part, les statuts ont dû être modifiés, le SIRP les a validés en conseil le 30 mai 2016.
Madame le Maire en fait lecture en séance et demande au conseil municipal d'approuver les modifications apportées, le CM donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention. (*Le conseil municipal de Lansac devra également valider les modifications).*

**Mise en sécurité du chemin du Videau** :
Afin de localiser l'éboulement, un géomètre, Monsieur MAZEAU Willy a été mandaté : coût de l'opération 1 400€.
Madame le Maire informe le CM qu'il est possible d'obtenir une aide du département, et souhaite faire cette demande. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le maire à effectuer la démarche.

**Démission** :
À compter du 1er octobre, Madame Gascon ne souhaite plus assurer sa délégation à la commission « salle des fêtes » pour raisons personnelles.

Monsieur Pierre Marcou accepte de reprendre la délégation, assisté par les membres de la Commission et l'ensemble du Conseil.

**Logements vacants** :
Deux logements étaient disponibles à la location. Le premier vient d'être réattribué par la Commission Bâtiments, le second bien qu'ayant été rénové il y a peu de temps a été rendu dégradé, des réparations et un grand nettoyage sont à prévoir avant de le louer. Ce logement peut convenir à une grande famille.

**Divers** :

►Préparation de la fête locale prévue du vendredi 5 au lundi 8 août . Afin d'organiser au mieux cet événement, une réunion avec les associations est prévue le 6 juillet. Le thème cette année sera les années 50. Le feu d'artifice sera tiré au niveau de l'église, comme l'année dernière.

►Les TAP se sont globalement bien déroulés cette année, enfants et parents semblent satisfaits. Un ordinateur sera acheté pour compléter les équipements. Pour cet achat une subvention de la CAF à hauteur de 60 % du prix est possible et sera demandée, le reste sera financé par la commune.

►Manifestation autour de l'église les 22-23 juillet concert (Rock and Wine, théâtre (le Petit Théâtre de Pain) le 22 juillet place de l'Église à 20 heures, et une exposition dans le presbytère sont prévus.

►La commune de Saint-Laurent d'Arce nous propose de mutualiser l'achat d'une faucheuse. Il y a lieu d'étudier les avantages et les inconvénients que nous pourrions retirer de cette mutualisation avant de donner une réponse. Sachant que notre tracteur est bien vieux et qu'il faut envisager de le remplacer…

►Infos sur les travaux sur la Cab : Après un démarrage des travaux difficile dû au mauvais temps, tout semble se dérouler normalement. La réunion publique d'information du 1er juillet sur les travaux au pont du Moron n'a pas rencontré un vif intérêt il y avait peu de Tauriacais présent.

►L'assainissement est terminé, il reste quelques travaux de rebouchages à faire.

►La kermesse des écoles s'est bien passée, et les familles semblent satisfaites par l'organisation. Il est rappelé à cette occasion que le ménage doit être fait dans la salle des fêtes après toute manifestation.

►La date du repas de quartier est fixée au 9 septembre. À l'extérieur s'il fait beau, dans la salle des fêtes si non.

►Madame le Maire nous informe que les bâtiments de France ont donné un avis défavorable sur le projet qui a été présenté par le constructeur de maisons pour l'aménagement du terrain face à l'école et à la mairie.

►Tour de table :
Madame Valérie LOZES demande les conditions d'attribution du marché menuiseries. Il lui est répondu qu' une seule proposition était parvenue en mairie à la date de clôture de remise des plis. En conséquence la commission bâtiments n' a pas pu comparer d'autres offres. Pour autant, le prix proposé pour l'ensemble des prestations était correct et le marché a été signifié à l'entreprise Fabien Fenêtres.

►Monsieur Claude BOISNARD, dans le cadre de la future location d'un des logements communaux, a dû se rendre au domicile d'un demandeur trop âgé pour se déplacer jusqu'à la mairie et signale que les murs du logement sont très humides et très dégradés, qu'il faudrait que le propriétaire en soit averti afin qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent.

La séance est levée à 20 heures 05.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 12 septembre à 18 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016.
## La séance est ouverte à 18h40.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD,

Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Valérie LOZES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**Étaient absents, et excusés**: Dominique GASCON, Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance**: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015, lequel est approuvé avec une remarque : Monsieur Grégory RAOULT était absent excusé.

**Demande d'aide parlementaire** :

Madame le Maire, demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande d'aide parlementaire à la Sénatrice Madame CARTRON, pour financer en partie le dossier CAB.

- Le conseil municipal vote cette autorisation à l'unanimité.

**Avenant à la tranche 1 de la CAB pour le 2ème plateau** :

Le projet initial ne concernait que le plateau devant la poste. Suite au travail de la commission CAB, il a semblé judicieux de prévoir un 2ème plateau au niveau du carrefour du chemin de la Palu. Une modification de calage des travaux a été demandée au CD. Cette modification a été acceptée et les subventions sur l'ensemble de la nouvelle tranche 1 ont été accordées.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les nouvelles demandes de subventions, et tout document y afférent.

- Le conseil municipal vote cette autorisation à l'unanimité.

**Convention d'aménagement de Bourg** :

Madame Saez informe le CM qu'il y a lieu de faire un avenant concernant la CAB pour le 2eme plateau à la Lustre le montant définitif est de 63 049€ ht. Elle sollicite l'accord du conseil municipal pour prendre toutes les dispositions pour lancer la procédure, signer le marché, et toutes les pièces administratives.

- Le conseil municipal adopte le projet, et vote l'accord à l'unanimité.

**Recherche d'une banque pour le prêt CAB** :

Monsieur Jean-Michel ROBERT informe le CM sur la recherche d'une banque en vue de réaliser l'emprunt pour financer la première tranche de la CAB. Le Crédit Agricole propose un taux de 2,14% l'an sur 15 ans pour un montant de 200 000€. La Caisse d' Epargne a donné un accord de principe. Pour connaître le montant exact à emprunter il faut attendre la clôture du budget 2015, le CM sera informé au plus tard fin mars.

**Diagnostic de la DRAC pour le parvis de l'église** :

Le maître d'œuvre de la CAB a conseillé à Madame le Maire de se rapprocher de la DRAC afin de faire une étude de sol par forage sur le parvis de l'église avant la réalisation des travaux de terrassement. Cette étude est gratuite et évitera les surprises de dernière minute.
Madame Saez informe le conseil municipal de la nécessité d'établir une convention entre l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ( INRAP) et la commune de Tauriac à l'occasion des travaux autour de l'église Saint – Etienne.

- Le conseil municipal vote pour la convention à l'unanimité.

**Reprise de 2 concessions en état d'abandon au cimetière** :

Suite à la visite du cimetière en décembre dernier, la commission propose de reprendre, de faire vider, d'estimer et de mettre en vente 2 concessions. Il s'agit :

- de la concession n° 195 BITEAUD-RAVAIL-BAUDOIN
- de la concession n° 211 DUNAN
-

Rappel de la procédure : une concession qui a plus de trente ans, dont l' état d'abandon a été constaté à trois reprises sur trois ans, donne le droit aux communes d'avoir la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires.

- Article R361-21DU du Code des Communes.
- Article R361-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Décret du 23 Prairial an XII sur les sépultures et l'ordonnance du 6 décembre 1843.

Considérant que le manque d'entretien de la concession souscrite par les attributaires en leur nom, et aux noms de leurs successeurs de les maintenir en bon état, relève d'une violation d'engagement, et qu'elle est nuisible à la décence du cimetière.

Délibéré :
Dans ces conditions, Madame le Maire est autorisée au nom de la commune, à reprendre les concessions ci-dessus répertoriées.
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Recours aux services d'un avocat** :

Un habitant de Tauriac a déposé une plainte contre le PLU de la commune. Madame le Maire demande l'accord du CM pour poursuivre en appel, et s'adjoindre les compétences d'un avocat pour assurer la défense de la commune.

- Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Règlement intérieur pour le personnel municipal** :

Le conseil municipal prend connaissance de l'élaboration du projet d'un règlement intérieur destiné au personnel de la commune. Le 27 Janvier 2016, un avis favorable a été donné par le comité technique du Centre de Gestion.

- Le conseil municipal donne son accord pour l'application de ce règlement à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 40.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 24 Mars à 18 heures.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2016.**
**La séance est ouverte à 18h 15.**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Étaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD,

Chantal DUPOUY, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, MJ TOURSEL-LECLERCQ.

**Étaient absents, et excusés** : Henri CAVIGNAC, Florence FERNANDES ,Dominique GASCON, Grégory RAOULT, Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture du compte-rendu de la dernière séance, adopté à l'unanimité.

**Augmentations en 2017** :

- Cimetière : le m² passe à 48€
- Garderie : la journée :1,55€ /le mois : 11€

- Location de la salle des fêtes :

1) Pour la commune :
le week-end période été : 253€ ( à partir du 1er mai)
le week-end période hiver : 350€ (à partir du 1er novembre)
Associations de la commune : 1 journée :12€---le week-end : 58€
2) Hors commune :
le week-end période été : 504€ ( à partir du 1er mai)
le week-end période hiver : 619€ (à partir du 1er novembre)
Associations hors communes : 1 journée : 58€---le week-end : 165€
CAUTION : 552€
RECOURS A LA SOCIETE DE MENAGE: 165€

**DETR 2017** :

Tranche 3 de la CAB « école et parking de l 'église ».
Pour obtenir les subventions le dossier est à envoyer avant le 31/12/2016. Coût estimatif des travaux : 266 900€, le montant attendu de la subvention DETR est de 77 500€.
Madame le maire demande au CM de l'autoriser à signer la convention avec le département de la Gironde pour les travaux de la CAB se situant sur la RD 133 et sur la RD 249.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**CAB La Lustre** :

Les travaux sont terminés.
Le Conseil autorise Madame le Maire à lancer le marché relatif à la 2ème tranche.

**Contrat de ruralité CDC** :

Le Conseil autorise Madame le Maire à s'inscrire dans le programme et à renvoyer la fiche action.

Validation de l'arrêté du Préfet concernant le périmètre de la fusion.

Rappel :Conformément au schéma, monsieur le Préfet de la Gironde par arrêté du 12 avril 2016, propose de fixer un projet de périmètre portant extension de la communauté de communes du Cubzaguais aux communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac-et Marcamps, Pugnac, SaintTrojan, Tauriac et Teuillac.

Délibération de principe sur les modalités de répartition de l'actif et du passif pour la dissolution de la CDC de BOURG. Validé par le CM -1 abstention.

Retrait des compétences restituées aux communes.

Adhésion aux services communs de la CDC du CUBZAGUAIS (Action sociale et aides à domicile). Composition du Conseil Communautaire suite à l'extension du périmètre de la CDC du Cubzaguais. Droit commun ou accord local.

Nomination du délégué titulaire et du suppléant.

Titulaire : Madame Catherine SAEZ. Suppléant : MonsieurOlivier DEVESA.

**SIES** :

Nomination d'un suppléant.
Rappel : titulaires : Madame Dominique GASCON et Madame Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.
Nommée suppléante : Madame Chantal DUPOUY.
Le CM vote pour à l'unanimité.

**SIAEPA** :

La CDC de Blaye n'a pas les compétences requises pour traiter les assainissements non collectifs.
Un nouveau statut de syndicat mixte intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement à la carte doit être validé, afin que les compétences manquantes sur la nouvelle CDC puissent être élargies sur les communes.
Le CM vote l'élargissement sur les communes à l'unanimité.

**Achat Energie** :

Madame le maire demande au CM de l'autoriser à signer une convention pour l'adhésion avec un groupement d'achat d'énergie. Cela se traduira pour la commune par une diminution du coût d'achat.
Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

**Recensement de la population**:

Rappel : besoin de trois agents recenseurs pour effectuer le travail.
Deux personnes sont recrutées. Un dernier recrutement est en cours. Cette démarche se déroulera du 1er janvier à fin février.
Nouveauté : il sera possible de se faire recenser par internet.

**Terrain pour la bâche incendie** :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un terrain sera peut être acheté par la commune pour y mettre la bâche incendie. Il faut environ 200 à 300 m² de terrain pour l'installation de ce matériel indispensable pour notre sécurité. Deux devis ont été demandés pour connaître le coût total de cette opération.

**Diagnostic énergétique** :

Le Pays de la Haute Gironde a mis en place un nouveau programme grâce auquel il est possible d'avoir un diagnostic énergétique pour les bâtiments appartenant aux collectivités qui en font la demande.
Madame le Maire souhaite que la commune s'inscrive pour avoir un bilan complet concernant le presbytère.

La date des vœux à la population est fixée au 20 Janvier 2017.

La séance est levée à 20h30.

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 19 Décembre à 18 heures.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016.**
**La séance est ouverte à 18h 10.**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Etaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC,

Chantal DUPOUY, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, MJ TOURSEL-LECLERCQ.

Étaient absentes, et excusées : Dominique GASON, Christine ROMAN.

Arrivée de Madame Florence FERNANDES à 18heures 20

Secrétaire de séance: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**CAB:**
Un redécoupage des phases de travaux est nécessaire afin de mieux répartir la charge financière afin d'optimiser le montant des subventions.En effet, si les tranches de travaux sont trop importantes le montant des subventions sera limité par le système des plafonds. D'autre part, cela limitera les nuisances pour les riverains et la circulation. Après consultation des services du département et en collaboration avec le bureau d'étude, la commission propose au CM un nouveau tableau de programmation des phases de travaux.
Après examen, le conseil donne son accord à l'unanimité pour le rééquilibrage des phases de travaux, et autorise Madame le Maire à demander les aides inscrites au tableau de programmation.
Cette modification fera l'objet d'un avenant N° 2 à la convention d'aménagement du bourg, le conseil donne son accord pour que Madame Saez signe cet avenant.

**Ligne de trésorerie:**
Pour faire face aux engagements comptables à venir,(facture CAB),et en attendant le retour des subventions,
Madame le Maire demande au CM de l'autoriser à activer la ligne de trésorerie d'un montant de 25 000 €.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Décision Modificative N° 3:**
Le premier payement d'échéance concernant le prêt de 100 000 € contracté pour la phase 1 de la CAB sera à honorer en fin d'année 2016. Ce remboursement n'a pas été prévu dans le budget nécessaire.
Montant de l'échéance:
Capital:1489,30 €
Intérêts: 375 €
Il est proposé au Conseil la DM suivante:
1489,30 € de la ligne investissement cimetière vers la ligne Remboursement de capital.
375,00 € de la ligne fonctionnement entretien autres biens mobiliers vers la ligne remboursement d'intérêts de la dette.
Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

**Modification fêtes et cérémonies:**
Il est demandé de préciser comptablement, les dépenses sur la ligne 6232 fêtes et cérémonies.

M14 - Compte 623 - Publicité, publications, relations publiques
Il regroupe notamment les frais d'annonces, d'imprimés, d'insertion, de catalogues et de publications diverses ainsi que les frais engagés pour les foires et expositions.
Les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 Fêtes et cérémonies.
Les frais de réceptions (organisés hors du cadre de ces fêtes et cérémonies) seront imputés au compte

6257.
Madame Saez précise que le compte 6257 ne sera pas utilisé puisque les frais de réception hors cadre sont minimes au niveau de la commune et sont financés le cas échéant sur ses deniers propres.

**Matériel informatique:**
Pour gérer les TAP la responsable a besoin d'un ordinateur pour l'organisation des activités.
La CAF peut subventionner l'achat à hauteur de 60%. Madame le Maire demande au CM l'autorisation de solliciter cette subvention auprès de la CAF. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
Un portable de la mairie a été mis à disposition en attendant l'accord de la CAF.

**Logement:**
Le dernier logement vacant a été réattribué, non sans mal, car rendu dégradé, et sale.

**Zone d'activité:**
Le dernier terrain disponible sur la zone d'activité est en cours de vente. L'acheteur proposé par l'agence immobilière est toujours intéressé.
Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente, dès que l'acheteur présentera toutes les garanties bancaires nécessaires à cette opération.
La vente devrait être effective courant du mois de décembre.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Démission de Valérie LOZES:**
Pour faire suite à la démission de Madame Lozes, son remplacement au syndicat du lycée de Blaye et du syndicat des collèges de Bourg et de Blaye sera assurée par Madame Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.
Monsieur Olivier DEVESA la remplacera dans la commission liste électorale.

**Point d'information:**
travaux bâtiments sur l'école:
Cet été la porte de la salle des professeurs a été changée, ainsi que celles des deux toilettes. Dans la cuisine, la porte et la fenêtre ont également été changées. Il reste le volet roulant à installer pour terminer cette rénovation devenue nécessaire!
Les travaux de la salle des archives vont commencer. Il reste quelques points liés à la sécurité à vérifier.
Nouvelle intrusion dans d'école des papiers ont été brûlés dans la cour!
Voirie:
Travaux programmés fin septembre sur la rue de la Guinaudine avec la SCREG, le busage du chemin du Maine est terminé.
Obtention de la subvention de la DETR sur la CAB de la Poste: 12 000 €

Le repas des ainés est prévu comme tous les ans le 11 novembre, Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la participation de chaque élu est indispensable pour que ce rendez-vous soit une réussite.

**Tour de table**:
Madame Florence Fernandez souhaite que le conseil réfléchisse à un thème pour préparer la décoration de la salle pour le repas des ainés.

Monsieur Pierre Marcou demande qui gère les réponses qui sont faites à propos du débit internet, Monsieur Henri Cavignac lui répond que c'est lui. Il semble qu'une réponse à un voisin de Monsieur Marcou n'ait pas été faite…..

Monsieur Henri CAVIGNAC dit qu'il est difficile d'obtenir de certaines associations les informations sur le déroulement des événements qui ont lieu dans la commune en temps utile afin de les insérer dans le journal. Il demande si une décision sur le devenir de l'hospice et du presbytère a été prise, Madame Saez lui rappelle que la commune envisage de vendre l'hospice d'ici un an et que l'association P2J qui occupe le lieu a été informée. Concernant le presbytère, la porte est ouverte à toute proposition pour qui souhaite développer une activité valorisant le lieu. Actuellement, et pour les années à venir, la commune n'a pas les

moyens financiers pour entreprendre la rénovation importante de ce bâtiment.

La séance est levée à 20 heures 20.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 21 Octobre à 18 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016.
## La séance est ouverte à 18h 15.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, MJ TOURSEL-LECLERCQ.

**Étaient absents, et excusés** : Olivier DEVESA, Dominique GASCON, Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016 qui est adopté à l'unanimité,

L'objet de ce conseil municipal est de délibérer sur les les modalités de répartition de l actif et du passif suite à la dissolution de la CDC de BOURG. Trois conventions sont à examiner.

Arrêté préfectoral du 29 Mars 2016.

article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une décision modificative. Accord du CM :**

**DM** :

Madame le Maire demande au conseil à l'autoriser à procéder à un virement de crédit de 15000 € du compte bâtiment sur le compte voirie afin de pouvoir régler des dernières factures concernant la CAB, et la voirie.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Rappel** :

Le schéma de coopération intercommunale de la Gironde prévoit la dissolution de la communauté de communes de Bourg composée de 15 communes. 8 communes seront rattachées à la communauté de communes du Cubzagais. 7 communes seront rattachées à la communauté de commune du canton de Blaye.

**Première convention** :

Elle porte sur le transfert de propriété des terrains de la zone d'activité " Bellevue " située en zone d'activité à Pugnac, de la communauté de communes de Bourg en Gironde, à la communauté de communes du Cubzaguais.

En application de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiant l'article L.5214 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire lit au conseil municipal l'objet de la convention dans son intégralité.

Après en avoir pris connaissance le CM autorise Madame le Maire à signer la convention.

**Deuxième convention** :

Portant règlement financier et patrimonial de la dissolution de la Communauté de communes de Bourg en Gironde.

Arrêté préfectoral du 29 Mars 2016.

Article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L. 5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour que la dissolution de la Communauté soit effective sur le plan juridique, il convient que les membres s'accordent sur son règlement patrimonial conformément aux dispositions des articles cités ci dessus.

Un accord doit être établi entre la Communauté et les conseils municipaux sur la répartition des biens, du solde de l'encours de la dette, des restes à recouvrer et à encaisser, et de la trésorerie.

Madame le Maire lit au conseil municipal l'objet de la convention dans son intégralité.

Après en avoir pris connaissance le CM autorise Madame le Maire à signer la convention.

**Troisième convention** :

Portant liquidation des restes à recouvrer et à payer à l'issue de la dissolution de de la Communauté de communes de Bourg en Gironde.

Arrêté préfectoral du 29 Mars 2016.

article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.5214-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour que la dissolution de la Communauté soit effective sur le plan juridique, il convient que les membres s'accordent sur son règlement patrimonial conformément aux dispositions des articles cités ci dessus.

Il est nécessaire qu'un accord fixe les modalités de liquidations des restes à recouvrer et à encaisser de la communauté. Ces modalités doivent définir une ou plusieurs collectivités "pivot" qui porteront les opérations de recouvrement et de paiement dans leur bilan et permettront aux comptables publics de disposer d'une base juridique de liquidation. La présente convention propose que les Communautés de Blaye et du Cubzaguais remplissent cette fonction.

Aucune des communautés ne tirera un bénéfice ou ne supportera une charge résultant de ces opérations de liquidation.

Madame le Maire lit au conseil municipal l'objet de la convention dans son intégralité.

Après en avoir pris connaissance le CM autorise Madame le Maire à signer la convention.

La date des vœux à la population est fixée au 20 Janvier 2017 à 19 heures.

La séance est levée à 19h15.

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 23 Janvier 2017 à 18h30.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016.**
**La séance est ouverte à 18h 10.**

**----------**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Étaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, MJ TOURSEL-LECLERCQ.

**Étaient absents, et excusés** : Dominique GASCON, Grégory RAOULT, Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016 et approuvé à l'unanimité.

Information sur le recensement de la population :
Une dotation forfaitaire de 2590 € est allouée pour effectuer ce travail.
Il est prévu un agent recenseur pour 260 logements, trois personnes sont déjà pressenties.
Cette démarche se déroulera du 1er janvier à fin février.
Nouveauté : il sera possible de se recenser par internet.

Zone d'activités :
Le permis de construire n'a pas encore déposé, la promesse de vente et l'acte devraient être signés en décembre.

CAB La Lustre :
Le chantier a pris du retard, sauf imprévu, les travaux devraient être terminés fin octobre.
La prochaine réunion de chantier est prévue le 10 novembre à 10h00.
Des modifications devront être apportées, sur chemin de la Palu et chemin des Carrières une réfection des caniveaux est à faire car il y a des défauts d'écoulement.
Reste des problème d'éclairage à régler. de plus, les plantations prévues devant la poste devront être positionnées autrement afin de permettre le stationnement aisé pour les véhicules en arrêt minute ainsi que pour le personnel de l'agence postale.

Travaux batiments :
Les travaux sont terminés dans l'école. Les verrous seront installés pendant les vacances ainsi que le montage de la cabane dans la cour. Des trottinettes sont commandées et devraient être livrées courant décembre.
Concernant la mise en conformité de la salle des archives, des devis sont attendus ainsi que la visite d'experts dans ce domaine pour la mise en sécurité des locaux.
Le projet de déplacement du bar de la salle des fêtes doit être retravaillé par la commission car se pose des problèmes de rangement des tables et des chaises.

Travaux de voirie :
La rue de la Guinaudine est maintenant praticable! Malmenée par l'assainissement elle avait bien besoin d'être réhabilitée! Des bordures neuves délimitent mieux les trottoirs, ce qui permet aux piétons d'être mieux sécurisés, et cela sans que la partie dévolue à la circulation n'ait perdue en largeur!

Repas des Ainés :
Les inscriptions sont ouvertes.
Madame Saez dit ce qu'elle prévoit de faire au niveau du monuments aux Morts, et parle de l'organisation à mettre en place pour que le repas soit réussi.

Ecole :
Madame le Maire dit qu'une projection d'enfants qui seront potentiellement inscrits à l'école l'année prochaine est de 19 contre 27 cette année.
L'arbre de Noël se déroulera le 15 décembre.
Les enseignants remercient la municipalité pour les travaux réalisés pendant l'été.
Pour remplacer Nathalie BARDEAU décédée récemment, le recrutement d'un CAE pour 25 heures de travail a été fait.
Le regroupement des deux cantines fonctionne bien et semble apporter satisfaction.

Collecte pour la banque alimentaire :
Date arrêtée au 25 et 26 novembre à Intermarché Pugnac et Carrefour Bourg.

Contrôle des bouches à incendie :
Le SDIS prévoit une intervention sur la commune le 24 et le 27 Octobre.

Mutualisation de matériel d'entretien communal :
Le projet est à étudier et à mettre en place. Cela permettrait de limiter le coût d'achat des équipements. Cependant, cette démarche n'en est qu'à son tout début, aussi, il nous semble que commencer modestement par l'achat en commun d'un broyeur de végétaux avec les communes voisines intéressées par cet achat serait un bon départ.

Devenir des bâtiments communaux l'hospice et le presbytère :
La commune n'a pas les moyens d'entretenir ces deux bâtiments. Il serait souhaitable de vendre l'hospice afin de pouvoir rénover le presbytère afin de garder la belle perspective des deux beaux bâtiments qui donnent tant de charme à la place des Tilleuls.
Le Pays propose des diagnostics énergétiques sur les bâtiments collectifs, Madame Saez va demander ce diagnostic pour le presbytère.

Informations diverses :
Il est à signaler que la CDC distribue des ampoules à LED en échange de vieilles ampoules.

La date pour le pot offert par la commune aux employés communaux est fixée au 16 décembre à 18h30.

La commune passe au zéro phyto en 2017 , toutes les cultures municipales sont concernées, il y a lieu que les diverses commissions se réunissent pour réfléchir à divers moyens à mettre en place pour y parvenir : la date de la réunion est arrêtée au 24 novembre à 16 heures.

La séance est levée à 20 heures 30.
La date du prochain conseil municipal est fixée au 12 Décembre à 18 heures.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016.**
**La séance est ouverte à 18h 10.**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

Étaient présents : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD,

Chantal DUPOUY, Valérie LOZES, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Était absents, et excusés : Henri CAVIGNAC, Florence FERNANDES, Dominique GASCON, Christine ROMAN.

Secrétaire de séance: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Point sur l'avancée de la CAB :
Marché à procédure adaptée. A l'ouverture des plis, 5 offres étaient conformes. Après analyse technique, l'entreprise BUESA MALLET AXIMEN a été retenue.
Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagement et tous les documents afférents au marché Travaux CAB pour le secteur de La Lustre.
Les travaux commenceront le 6 JUIN 2016 et devraient être terminés fin JUILLET.
Concernant la CAB pour le pont du Moron estimé à 94 500 €, madame Le Maire demande l'autorisation au CM de solliciter l'aide du département à hauteur de 22 500€ et de signer la convention pour réaliser les travaux sur la départementale D669.
Le conseil donne son accord.

Voirie :
Lancement du marché 2016 pour la rénovation de la rue de la Guinaudine, et le chemin du Meine.
Le coût de l'opération est estimé à 54 905€.
L'aide de la FDAEC pour les travaux de voirie sera de 18 395€.
Concernant l'éclairage public Madame Le Maire présentera une demande d'aide au FEMREB pour la CAB de la Lustre.

Plantations de haies sur la commune :
Comme indiqué dans un précédent Conseil municipal, la commune de Tauriac s'était inscrite dans le projet collectif de plantations de la CDC et du Syndicat Viticole des Côtes de Bourg.
l'Association Arbres et Paysages en Gironde, a fait une visite de terrain le14 avril dernier concernant le projet de plantations de haies sur la commune, et a fait parvenir les devis :
- accompagnement 1287,72 €
- plantation 1276,56 €

Des aides seront octroyées pour mener à bien cette opération. Ainsi, la CDC sollicitera les subventions auprès des organismes partenaires. Elle avancera les fonds, et percevra les subventions ainsi que le FCTVA. Ensuite, un titre de recette sera émis à destination de la commune de Tauriac pour payer le reliquat de l'opération, à savoir :
- accompagnement : 218,00 €
- plantation : 216,11 €

Madame Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser engager la commune dans cette démarche à signer les devis de l'association. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Vente de la dernière parcelle de terrain de la zone d'activité :
L'agence immobilière Guy Hoquet propose un acheteur pour le terrain municipal restant à la vente sur la zone de Damet. Madame le Maire a donné mandat à l'agence pour vendre ce terrain (43 000 €)
Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tout document afférent à la vente de ce terrain.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Fusion des CDC :
L'arrêté proposé par le Préfet découpe la CDC de Bourg en deux parties.
8 communes sont rattachées à Saint André (Prignac et Marcamps, Pugnac, Tauriac, Lansac, Bourg, Mombrier, Teuillac, Saint Trojan).
7 communes sont rattachées à Blaye (Bayon, Saint-Seurin, Gauriac, Comps, Saint Ciers de Canesse, Villeneuve, Samonac).
Le souhait de madame Le Maire de Tauriac et de son conseil municipal, a toujours été de défendre l'intégrité du territoire des Côtes de Bourg et donc de la CDC de Bourg. Dans le contexte de la mise en place de la loi NOTRE, la commune de Tauriac s'est positionnée pour être rattachée de préférence à la CDC de Saint André plutôt qu'à celle de Blaye.
Pour autant, bien des incertitudes demeurent quant au devenir des compétences acquises et maîtrisées par les communes et qui font la richesse de notre territoire. Madame le Maire propose de refuser le découpage proposé et d'envoyer un courrier dans ce sens.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Ma commune ma santé :
Madame le Maire rappelle au conseil les modalités d'adhésion entre la commune et l'association ACTIOM, dont le dispositif vise à améliorer les conditions d'accès des habitants à une couverture de frais de santé nommée « ma commune ma santé ».L'association demande à ce qu'une convention soit signée avec la commune pour une durée d'un an.
Il y a eu cinq adhésions à Tauriac.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour signer la convention.

Participation aux syndicats :
A l'établissement du budget initial les montants exacts de participation aux syndicats n'étant pas encore connus. A réception des demandes pour l'année 2016 il manque 380€. Une décision modificative est nécessaire pour équilibrer la ligne budgétaire, la somme manquante sera prise sur la ligne budgétaire bâtiments. Le conseil municipal donne son accord.
Information sur le SMICVAL :
Le 02 Mars 2016, le Conseil du SMICVAL a voté le compte administratif et le compte de gestion pour les montants suivants :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|---|---|---|
| DEPENSES | 6 275 698,11 € | 28 095 668,66 € |
| RECETTES | 5 710 801,99 € | 28 921 333,59 € |
| SOLDE | - 564 896,12 € | + 825 664,93 € |

L'année 2015 a connu :
- ➔ un service au public renforcé avec l'opération Services + (carte accès), le programme de modernisation des PR (pôle de recyclage), le baromètre de satisfaction.
- ➔ Le développement de NOUVEL'R (le SMICVAL est territoire pilote au niveau national en terme d'économie circulaire)
- ➔ des études pour préparer l'avenir (faisabilité sur concassage de gravats, mise en place d'une filière plâtre, étude sur méthanisation)
- ➔ un budget 2015 en ligne et maîtrisé, une situation financière saine
- ➔ une production par habitant en forte diminution/2014
- ➔ des résultats techniques spectaculaires (en tonne)
  - des tonnages totaux en forte baisse (record depuis 10 ans)
  - pour la première fois une forte baisse en déchetterie (tout flux confondus)
  - une légère baisse des OMR
  - une augmentation des collectes sélectives à l'exception des biodéchets

Même si l'année est exceptionnelle, les actions ne sont pas suffisantes pour atteindre les tonnages prévisionnels du schéma stratégique. Ainsi la stratégie doit être renforcée et 2016 doit permettre de préparer l'avenir.

Le budget prévisionnel 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 41 276 609,70 € répartis comme suit :

- En section de fonctionnement : 32 340 596,83 €
- En section d'investissement : 8 936 012,87 € dont 4 745 596 € de fonds propres (autofin, FCTVA et dotations)

Le produit appelé reste le même que pour 2015 soit 21 988 678,72 € (1 413 431,51 € pour la CDC Bourg).

Informations diverses :

Bâche incendie :
Le dossier doit passer en commission au Conseil départemental le 4 juillet 2016.
Fouilles autour de l'église :
Elles sont terminées, comme attendu, beaucoup de sarcophages plus ou moins en bon état, pour certains, effleurant le sol. Ces fouilles ont été réalisées afin de permettre, en connaissance de cause de dessiner le projet CAB concernant l'aménagement du bourg. A cet effet, une réunion publique est prévue le 1er juillet à 19 heures.
Assainissement :
Les travaux sont terminés.
Bâtiment Hospice :
La commune envisage la vente de ce bâtiment. Actuellement occupé. Madame Le Maire a rencontré les occupants afin de les informer.
Renouvellement des contrats copieurs :
Sont concernés les copieurs de la mairie et celui de l'école. Les négociations sont en cours.
Tour de table :
Monsieur Pierre MARCOU se rendra à la réunion « bassin du Moron » le 7 juin objet de la réunion : les digues.
Monsieur Olivier DEVESA donne des informations sur l'avancée du projet de la fabrication à Tauriac des repas pour les élèves de Lansac.

La séance est levée à 20 heures 05.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 4 Juillet à 18 heures.

# CDC de Bolsa

**Les ravages du pouvoir**

**Fusion + division**

**consommation sans modération**

**=**

**des effets secondaires**

2018

# CDC de BOLT

# CDC de Bolsa

**Les ravages du pouvoir**

**Fusion + division**

**consommation sans modération**

**=**

**des effets secondaires**

2018

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016.**
**La séance est ouverte à 18h05.**

**---------**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD,

Henri CAVIGNAC, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES,Dominique GASCON, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**Était absents, et excusés** : Valérie LOZES, Pierre MARCOU (donne procuration à M. DEVESA), Grégory RAOULT, Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance**: Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture du compte-rendu de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2015 :

Madame le Maire quitte la salle , M. Claude BOISNARD, membre le plus âgé, présente le compte administratif et fait voter l'assemblée.

**RESULTATS :**

Fonctionnement :

Recettes : 1.009.004.17 €

Dépenses : 833.526.83 €

**Excédent : 175.477.34 €**

Investissement :

Recettes : 262.107.14 €

Dépenses : 374.031.07 €

**Déficit : 111.923.93 €**

**RESULTATS REPORTES DE 2014 :**

Fonctionnement : + 106.948.69 €

Investissement : + 23 600.45 €

**Solde d'exécution : + 194.102.55 €**

Reste à Réaliser :

Dépenses : 23 725 €

**Excédent : + 170 377.55 €**

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 : Mêmes chiffres que le compte administratif.

Le conseil municipal vote les résultats du compte de gestion et du compte administratif à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice 2015 :

| | |
|---|---|
| Résultat de la section fonctionnement à affecter | Excédent :175 477.34 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | Excédent :106 948.69 € |
| **Résultat de clôture à affecter** | Excédent :282 426.03 € |

**Besoin réel de financement de la section d'investissement.**

| | | |
|---|---|---|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | Déficit : | 111 923.93 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | Excédent : | 23 600.45 € |
| Résultat comptable cumulé | Déficit : | 88 323.48 € |

| | |
|---|---|
| Dépenses d'Investissement engagées non mandatées | 23 725.00 € |
| Besoin réel de financement | 112 048.48 € |

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

| | |
|---|---|
| Résultat excédentaire | 282 426.03 € |
| **En couverture du besoin de financement (B) dégagé de la section d'Investissement** | |
| Recette budgétaire au compte R1068 | 112 048.48 € |
| Excédent reporté à la section de fonctionnement | |
| **Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du BP N+1** | **170 377.55 €** |

Le conseil municipal vote les affectations budgétaires à l'unanimité.

| | |
|---|---|
| Investissement Dépenses au 001 : | 88 323.48 € |
| Investissement Recettes au 1068 : | 112 048.48 € |
| Fonctionnement Recettes au 002 : | 170 377.55 € |

**TAXES :**

Sur proposition de Madame Le Maire, au regard des bons résultats de gestion, cette année encore, les taxes ne seront pas augmentées. Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Section fonctionnement : 1 141 304,55 €

Section Investissement : 693 888,00 €

Le conseil municipal vote le budget 2016 à l'unanimité.

**SUBVENTIONS DIVERSES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS TAURIACAISES :**

| Nom de l'association | Montant proposé |
|---|---|
| La clé des champs | 800,00 € |
| Le chemin des écoliers | 300,00 € |
| Sauvegarde du patrimoine | 300,00 € |
| Permis de jouer | 800,00 € |
| VIA | 300,00 € |
| Club de l'amitié Saint Etienne | 500,00 € |
| Auto d'potes | 400,00 € |
| Pétanque | 300,00 € |
| TOTAL | 3 700,00 € |

L'association Etienne Lucas demande une subvention de 100 qui est accordée.

**Travaux de voirie :**

Madame le Maire informe le CM des conditions à remplir pour obtenir l'aide du Fonds Départemental d'Aide à l' Equipement des Communes (FDAEC) votée par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière. La réunion cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de : 18 395€, sachant que le financement de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général. Des devis pour les travaux de voirie 2016 ont été demandé. Le vote du conseil municipal est reporté dans l'attente des chiffres précis des devis de voirie. La décision d'attribuer le FDAEC à la voirie est reportée.

**Demande de subvention FEMREB** :

Il reste 20 lampadaires à moderniser. Le coût estimé de cette mise aux normes est de 16 080€ ttc.

Le conseil municipal demande à Madame Le Maire de présenter une demande de subvention auprès du Syndicat d' Electrification du Blayais afin de bénéficier de la subvention FEMREB. Le montant attendu est de 5 628€.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la commune de Bourg concernant les travaux de la CAB communs sur la D669 entre Bourg et la Lustre. En effet, pour cette opération, la commune de Tauriac est maître d'ouvrage, et, à ce titre, les sommes engagées pour ces travaux seront dans un premier temps payées par la commune de Tauriac, à charge pour la commune de Bourg de rembourser la somme avancée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**CAB** : Choix suite aux différentes propositions de prêt et convention avec la Commune de Bourg.

| Type | Conditions | CREDIT MUTUEL | CAISSE D'EPARGNE | CREDIT AGRICOLE | BANQUE POSTALE |
|---|---|---|---|---|---|
| Moyen terme<br>100 000 €<br>15 ans | Taux<br>Echéance<br>Com | 1,52 %<br>trimestre<br>0 | 2,07 %<br>trimestre<br>100 € | 1,946 %<br>trimestre<br>0 | 1,94 %<br>trimestre<br>400 €<br>* 20 ans |
| Ligne trésorerie<br>80 000 €<br>1 an | Taux<br>Echeance<br>Com<br>Tx de non utilisation | 0 | 0 1,49 %<br>1 an<br>250 €<br>0,5 %/1/12/MOIS | 0,65 % 1 an<br>100 € 0 | 1,26 %<br>1 an<br>350 €<br>0,26 % /trim |

Le choix voté à l'unanimité par le Conseil est : 100 000 € au Crédit Mutuel et, pour la ligne de trésorerie : 80 000 € au Crédit Agricole.

**Indemnités** :

Madame Le Maire avait décidé d'avoir une indemnité inférieure au barème. A compter de janvier 2016 les maires des communes de plus de 1000 habitants doivent délibérer afin de bénéficier d'une indemnité inférieure.

Le conseil municipal décide et vote à l'unanimité le maintien de la situation actuelle : à savoir reconduction du taux de 43% de l'indice 1015.

**Recours aux services d'un avocat** :

Le CM autorise Madame Le Maire à poursuivre les démarches dans le cadre d'une requête en appel déposée par les communes concernées par le PPRMT. Voté à l'unanimité.

**Cimetière** :

Reprise de concessions en état d'abandon.

Rappel de la procédure : une concession qui a plus de trente ans, dont l' état d'abandon a été constaté à trois reprises sur trois ans, donne le droit aux communes d'avoir la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires.

- Article R361-21DU du Code des Communes.
- Article R361-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Décret du 23 Prairial an XII sur les sépultures et l'ordonnance du 6 décembre 1843.

Les concessions suivantes sont concernées :

- 1 - A16
- 2 - B36 TISSEUL Yvonne et SANCHEZ
- 3 - Reprise section A 8.11.13.15.17.19.20.23.25.27.32.33.36.37.38.40.41.49

- 9 - ROY Eugène
- 22- ROUMAS
- 47- VIRALES Arnaud
- 48- FAURE Guillaume
-

**Information** : une estimation des Domaines a été effectuée pour la maison au Pont du Moron dénommée « l'Hospice » : elle est de 100 000 €. Une réflexion sur la vente du bien sera menée et une rencontre avec P2J et M. Marquey, locataires, est prévue.

La séance est levée à 20 heures 05.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 27 Mai à 18 heures.